

# CONTRAT DE GESTION DE NOM DE DOMAINE

**Entre :**

La société ASPSERVEUR  
Société à responsabilité limitée au capital de 15.000 euros  
ayant son siège social à MARSEILLE (13001)  
35 Boulevard Longchamp  
RCS Marseille B 451 777 254  
Prise en la personne de son représentant légal,  
dûment habilité aux fins des présentes  
Ci-après dénommée « le Prestataire »

**Et :**

Le Client

Le Prestataire est spécialisé dans la fourniture de prestations d'hébergement de services Internet. Le Client a développé ou envisage de développer un service Internet destiné à être rendu accessible aux internautes, et souhaite, par l'intermédiaire du Prestataire, enregistrer, renouveler ou transférer un « nom de domaine ».

Préalablement à la conclusion du présent Contrat, le Client a pu vérifier l'adéquation à ses besoins du Service fourni par le Prestataire dans le cadre de ce Contrat, et a pu recueillir auprès du Prestataire toutes les informations, précisions et conseils qui lui étaient nécessaires pour s'engager en toute connaissance de cause.

Le Client déclare être informé des conditions et conséquences attachées à l'enregistrement et à la gestion d'un nom de domaine. Il déclare également être informé qu'il lui appartient, pour que le service Internet qu'il a développé ou qu'il envisage de développer puisse être rendu accessible en ligne, de conclure par ailleurs un contrat d'hébergement avec le Prestataire ou avec un tiers.

## 1. DEFINITIONS

Dans le présent Contrat, les termes commençant par une majuscule auront la définition suivante :

**Bon de commande** désigne le document signé ou accepté en ligne par le Client, comportant les conditions particulières du Service de gestion de nom de domaine commandé par le Client.

**Contrat** désigne l'ensemble contractuel constitué par le présent document et le Bon de commande.

**Coordonnées** désigne l'ensemble des informations, fournies par le Client lors de la conclusion du présent Contrat et qui devront ensuite être mises à jour par ses soins, enregistrées dans la base de données du Registre compétent, et permettant d'identifier et de contacter le Client en tant que titulaire du Nom de domaine.

**Extension** désigne la partie finale du Nom de domaine, déterminant le Registre compétent pour enregistrer ce Nom de domaine. Les Extensions proposées par le Prestataire et pouvant faire l'objet d'un enregistrement dans le cadre du présent Contrat sont : « .com », « .net », « .org », « .biz », « .info », « .name », « .eu », « .fr »

**ICANN** désigne l'« *Internet Corporation for Assigned Names & Numbers* », organisation de droit privé à but non lucratif chargée

notamment de gérer le « système de nom de domaine » et de définir les règles d'attribution des noms de domaine.

**Nom de domaine** désigne la succession de lettres, chiffres et/ou signes, choisie par le Client, complétée par une « Extension », que le Client charge le Prestataire (i) de faire enregistrer, au nom et pour le compte du Client, auprès du Registre compétent, (ii) de renouveler ou (iii) de transférer.

**Registrar** désigne une entité juridique inscrite auprès d'un ou plusieurs Registres et autorisée, en temps qu'intermédiaire technique, à recueillir et à transmettre au(x) Registre(s) compétents les demandes d'enregistrement de noms de domaine.

**Registre** désigne une entité juridique en charge, pour une catégorie donnée de noms de domaine identifiée par une Extension, de la tenue de la base de données unique recensant tous les noms de domaine comportant cette Extension.

**Il est expressément convenu que les Conditions Générales du Registre gérant l'Extension choisie par le Client font partie intégrante du présent Contrat. Le Client déclare en avoir pris connaissance et les accepter.**

Ces Conditions Générales peuvent être consultées aux adresses suivantes :

« .com » :	Verisign Inc	www.verisign.com
« .net » :	Verisign Inc	www.verisign.com
« .org » :	Public interest registry	www.pir.org
« .biz » :	Neulevel	www.neulevel.biz
« .info » :	Afilias limited	www.afilias.info
« .name » :	Global Name Registry	www.nic.name
« .eu » :	L'EURid	www.eurid.eu
« .fr » :	AFNIC	www.afnic.fr

La liste des autres registres est disponible auprès de l'ICANN à l'adresse suivante : <http://www.icann.org/registrars/accredited-list.html>

**Service** désigne l'ensemble des prestations fournies au Client par le Prestataire dans le cadre du présent Contrat, destinées à permettre au Client de disposer d'un Nom de domaine.

**Whois** désigne l'ensemble des services de recherche fournis par les Registres, permettant d'obtenir des informations relatives à un nom de domaine, notamment les coordonnées du titulaire de ce nom de domaine.

## 2. CONCLUSION DU CONTRAT EN LIGNE

Lorsque le Bon de commande est accepté en ligne, le Contrat est irrévocablement conclu par le « clic » de validation définitive de la commande par le Client, qui a, entre les parties, la même valeur qu'une signature. Le Client reconnaît être parfaitement informé du fait que son accord sur les termes et conditions du présent Contrat ne nécessite pas la signature manuscrite de ce document, la commande en ligne des produits présentés sur le site web du Prestataire suffisant à former le contrat.

**Toute commande passée sur le site web du Prestataire suppose la consultation préalable des termes du présent Contrat.**

Les termes du présent Contrat, **incluant les Conditions Générales du Registre gérant l'Extension choisie par le Client**, ainsi que les tarifs du Prestataire en vigueur au moment de la commande sont réputés acceptés sans réserve par le Client, qui déclare et reconnaît en avoir une parfaite connaissance. Il renonce, de ce fait, à se prévaloir de tous autres documents, qui seront inopposables au Prestataire et qui ne pourront créer aucune obligation à sa charge.

Le site web du Prestataire comporte les informations suivantes, qui sont présentées en langue française et dont le Client déclare avoir pris connaissance :

- Présentation des caractéristiques essentielles des services proposés ;
- Présentation des étapes à suivre pour passer commande ;
- Présentation des moyens pour le Client de vérifier le détail de sa commande et son prix avant confirmation, ainsi que de corriger les éventuelles erreurs ;
- Indication, en euros Hors Taxes, du prix des services, ainsi que des éventuels frais de livraison ;
- Indication des modalités de paiement, de livraison, ou d'exécution.

Le Prestataire se réserve le droit de modifier les termes du présent document accessible sur son site web à tout moment et sans préavis. Les termes du contrat ainsi modifiés seront mis en ligne sur le site du Prestataire et applicables à toute commande postérieure. Il incombe donc au Client de consulter en ligne les termes du présent document avant chaque nouvelle commande.

Les informations contractuelles feront l'objet d'une confirmation par e-mail à l'adresse indiquée en ligne par le Client.

Les registres informatisés, conservés dans les systèmes informatiques du Prestataire dans des conditions raisonnables de sécurité, seront considérés comme les preuves des échanges, des commandes et des paiements intervenus entre les parties. L'archivage des Bons de commande et des factures est effectué, sous forme électronique, sur un support fiable et durable pouvant être produit à titre de preuve.

## 3. OBJET DU CONTRAT

Le présent Contrat définit les conditions dans lesquelles le Prestataire, sous réserve du paiement intégral du prix prévu au Bon de commande, fournit au Client le Service commandé par le Client.

Le Service que le Prestataire s'engage à fournir consiste dans l'enregistrement (Article 4), le renouvellement (Article 5) ou le

transfert (Article 6) du Nom de domaine, selon le choix effectué par le Client dans le Bon de commande.

## 4. ENREGISTREMENT DU NOM DE DOMAINE

### 4.1. Dispositions communes à toutes les Extensions

Le Prestataire s'engage à effectuer, auprès du Registre (si l'Extension du Nom de domaine est « .fr ») ou auprès d'un Registrar de son choix (pour les autres Extensions), les diligences nécessaires à l'enregistrement du Nom de domaine choisi par le Client.

Le Prestataire agit, en tant qu'intermédiaire technique, au nom et pour le compte du Client. Le Client est par conséquent informé que la prestation du Prestataire consiste seulement en une insertion, dans la base de données du Registre concerné, du Nom de domaine choisi par le Client, pendant la durée du présent contrat et sous réserve, notamment, de la disponibilité du Nom de domaine et du strict respect, par le Client, de l'intégralité de ses obligations au titre du présent Contrat.

Le Prestataire s'engage à procéder aux formalités nécessaires à l'enregistrement du Nom de domaine dans les trois jours de la réception du complet paiement des sommes dues par le Client au titre du présent Contrat.

Le Client déclare être informé que la validation du Bon de commande comportant la demande d'enregistrement du Nom de Domaine ne garantit en aucun cas que ce Nom de domaine est effectivement disponible ni qu'il pourra effectivement être enregistré et attribué au Client. Le Prestataire ne saurait par conséquent en aucun cas être tenu pour responsable si, pour une raison qui lui est étrangère, le Nom de domaine n'était pas enregistré ou si l'enregistrement était retardé.

Il est expressément convenu qu'en commandant au Prestataire l'enregistrement du Nom de domaine pour une durée donnée le Client ne donne pas au Prestataire mandat d'en assurer le renouvellement à l'expiration de cette durée. Il appartient au Client de notifier au Prestataire sa volonté d'obtenir le renouvellement du Nom de domaine en passant expressément commande en ce sens au moins un mois avant la date d'expiration de ladite durée. L'engagement du Prestataire de procéder au renouvellement du Nom de domaine est, dans ce cas, notamment subordonné au complet paiement, au moins un mois avant la date d'expiration, du prix de cette prestation de renouvellement au tarif alors en vigueur. La même règle sera applicable à l'issue de chaque période de renouvellement subséquente.

### 4.2. Dispositions spécifiques à chaque Extension

Il est rappelé que les conditions propres au Registre gérant l'Extension choisie par le Client font partie intégrante du présent Contrat.

Il est notamment précisé que :

**- Pour les Extensions « .com », « .net » et « .org »**

La durée minimale de l'enregistrement est d'un an. La durée maximale est de dix ans.

**- Pour l'Extension « .biz »**

La durée minimale de l'enregistrement est de deux ans. La durée maximale est de dix ans.

**- Pour l'Extension « .info »**

La durée minimale de l'enregistrement est de deux ans. La durée maximale est de dix ans.

**- Pour l'Extension « .name »**

La durée minimale de l'enregistrement est d'un an. La durée maximale est de dix ans.

**- Pour l'Extension « .fr »**

La durée minimale de l'enregistrement est d'un an. La durée maximale est de dix ans.

## 5. RENOUELEMENT DU NOM DE DOMAINE

Les dispositions du présent Article s'appliquent lorsque le Client passe expressément commande au Prestataire de renouveler le Nom de domaine, au moins un mois avant la date d'expiration de la validité de l'enregistrement.

Le Prestataire s'engage à effectuer, auprès du Registre (si l'Extension du Nom de domaine est « .fr ») ou auprès du Registrar concerné (pour les autres Extensions), les diligences nécessaires au renouvellement du Nom de domaine, avant la date d'expiration de l'enregistrement.

Une nouvelle commande devra être passée pour chaque renouvellement, conformément aux termes de l'Article 4.1 (dernier paragraphe).

## 6. TRANSFERT DU NOM DE DOMAINE

Les dispositions du présent Article s'appliquent lorsque le Client passe expressément commande au Prestataire de transférer un Nom de domaine appartenant au client.

Le Prestataire s'engage à effectuer, auprès du Registre (si l'Extension du Nom de domaine est « .fr ») ou auprès du Registrar concerné (pour les autres Extensions), les diligences nécessaires au transfert du Nom de domaine dans les limites énoncées ci-dessous ;

Le transfert du nom de domaine du client est subordonné à l'acceptation par le registre ou le registrar du transfert. La complète collaboration du Client est requise afin de vérifier qu'il n'existe aucune forme de blocage sur le nom de domaine pouvant entraîner le refus par le registre ou le registrar du transfert. Dans certains cas le Client devra communiquer au Prestataire un numéro de code nécessaire à la demande de transfert auprès du registre ou du registrar.

## 7. OBLIGATIONS DU PRESTATAIRE

Les prestations définies dans le présent Contrat fixent la limite des obligations du Prestataire au titre du présent Contrat. Toute prestation associée devra faire l'objet d'un Contrat distinct.

Les obligations du Prestataire, telles que décrites dans le présent Contrat, sont subordonnées au paiement intégral des sommes dues par le Client.

Le Client déclare être informé que le retrait ou l'annulation d'un Nom de domaine peut intervenir du fait du Registre ou du Registrar. Le Prestataire ne pourra par conséquent en aucun cas être tenu responsable du retrait ou de l'annulation du Nom de domaine décidé(e) par le Registre ou le Registrar.

## 8. OBLIGATIONS DU CLIENT

### 8.1. Paiement du prix

Le Client s'engage à régler le prix fixé conformément aux dispositions de l'article « Conditions financières ».

### 8.2. Respect des droits des tiers

Le Client est seul titulaire et responsable du Nom de domaine enregistré par l'intermédiaire du Prestataire.

Le Client s'engage à ce que le Nom de domaine et l'usage qu'il en fera soient en tous points conformes à la réglementation en vigueur et ne constituent pas une violation des droits de tiers.

Le Client déclare qu'à sa connaissance ni l'enregistrement du Nom de domaine ni la manière dont celui-ci sera directement ou indirectement utilisé ne portent atteinte à des droits de propriété intellectuelle appartenant à des tiers.

Le Client est seul responsable des conséquences dommageables qui pourraient résulter, pour les tiers, de l'enregistrement du Nom de domaine ou de son utilisation ou exploitation ultérieure. Le Client est notamment responsable du contenu des services Internet qu'il fournira au public au moyen de ce Nom de domaine.

Le Client garantit en conséquence le Prestataire contre toute action d'un tiers liée à l'enregistrement ou à l'utilisation du Nom de domaine.

### • Coordonnées du Client

Le Client s'engage à fournir, lors de la conclusion du présent Contrat, et dans le cadre de son exécution, des informations, et en particulier des Coordonnées, authentiques et exactes. Il s'engage en outre à les tenir à jour afin qu'elles demeurent authentiques et exactes tout au long de la période de validité de l'enregistrement du Nom de domaine. Les Coordonnées à fournir et tenir à jour sont notamment :

- le nom complet du Client ou sa dénomination sociale ;
- l'adresse postale complète du Client, comportant le nom de la rue ou un numéro de boîte postale, la ville, le cas échéant l'état ou la province, le code postal et le pays ;
- son adresse électronique ;
- son numéro de téléphone ;
- le cas échéant son numéro de télécopie ;
- si le Client est une personne morale, le nom de la personne physique autorisée (ou du service autorisé) à traiter la correspondance administrative ou juridique.

Le Client est informé que la fourniture de Coordonnées erronées ou inexactes ou le défaut de mise à jour de ces Coordonnées constitue une violation substantielle du contrat d'enregistrement

et un motif d'annulation de l'enregistrement du Nom de domaine par le Registre, indépendamment de la volonté du Prestataire.

Le Client déclare être informé et accepter expressément que ses Coordonnées soient mises à la disposition du public par l'intermédiaire du service Whois ou d'un service analogue.

Le Client est informé que la collecte de ses Coordonnées et leur mise à la disposition du public sont nécessaires à la sécurité juridique du système de nom de domaine et ont vocation à permettre de contacter le Client dans l'hypothèse, notamment, où un tiers estimerait que l'enregistrement du Nom de domaine viole ses droits de propriété intellectuelle.

## 9. DUREE

Le présent Contrat prend effet, selon le cas, à compter de sa signature par les deux parties ou à compter de sa conclusion en ligne par le Client dans les conditions prévues par les articles 1369-4 et suivants du Code civil.

Il est conclu pour une durée déterminée, d'une ou plusieurs années, fixée dans le Bon de commande, étant précisé que des durées minimales et maximales peuvent être imposées par le Registre concerné.

En cas de renouvellement du Nom de domaine, les termes et conditions du présent Contrat seront prorogés de la même durée que celle du renouvellement.

## 10. RESILIATION

Le présent Contrat ne pourra être résilié par le Client avant la durée fixée par le Bon de commande que dans les cas suivants :

- En cas de demande du Client tendant au transfert du Nom de domaine vers un autre Registrar, cette demande ne pouvant cependant intervenir ni dans les 30 jours suivant l'enregistrement du Nom de domaine, ni dans le mois précédant l'expiration de sa validité ;
- En cas de demande de destruction du Nom de domaine, cette demande devant impérativement être consécutive à une décision juridictionnelle.

En cas de non-respect, par le Client, de l'une quelconque de ses obligations, le Prestataire aura la faculté, à son choix et sans préavis, soit de suspendre le Service sans que le Client puisse lui faire grief de cette interruption, quelles que puissent en être les conséquences dommageables, soit de prononcer de plein droit la résiliation du contrat, par simple envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception, sans préjudice de la faculté pour le Prestataire de solliciter l'indemnisation de son entier préjudice.

Dans tous les cas de résiliation, le prix versé par le Client restera irrévocablement acquis au Prestataire et ne pourra en aucun cas faire l'objet d'un remboursement ou d'un avoir, même partiel.

## 11. RESPONSABILITE

Le Prestataire s'engage à faire ses meilleurs efforts pour fournir le Service commandé. Cependant, compte tenu d'une part du rôle déterminant du choix du Nom de domaine par le Client et d'autre part du rôle des autres intervenants (Registre et/ou Registrar), dans l'exécution du présent Contrat, il est expressément convenu que le Prestataire n'est tenu que d'obligations de moyens.

Il est notamment précisé que le Prestataire n'est pas responsable à l'égard du Client en cas :

- d'indisponibilité du Nom de domaine ;
- de problème d'enregistrement, de renouvellement ou de transfert résultant de la défaillance du réseau Internet ou d'un tiers, notamment du Registre, du Registrar ou d'un opérateur de télécommunications,
- d'impossibilité d'enregistrer, de renouveler ou de transférer le Nom de domaine ;
- de retard dans l'enregistrement, dans le renouvellement ou dans le transfert du Nom de domaine dès lors que ce retard n'excède pas 15 jours ouvrés ;
- de préjudice subi par un tiers du fait de l'enregistrement ou de l'utilisation du Nom de domaine ;
- de suspension, d'annulation ou de transfert du Nom de domaine résultant d'une règle imposée par l'ICANN ou par le Registre ;
- de modification des Conditions Générales du Registre, faisant partie intégrante du présent Contrat : ces modifications, inhérentes au système de nom de domaine et indépendantes de la volonté du Prestataire, constitueront, de convention expresse, un cas de force majeure si elles rendent impossible l'exécution par les parties de leurs obligations contractuelles.

De façon générale, il est expressément convenu que la responsabilité du Prestataire ne pourra être recherchée qu'en cas de faute lourde ou dolosive. La seule réparation à laquelle pourra prétendre le Client en cas d'inexécution par le Prestataire d'une obligation contractuelle consiste dans la fourniture effective de la prestation concernée. Il est notamment convenu, sans que cette liste soit limitative, que ne sauraient ouvrir droit à dommages-intérêts au bénéfice du Client le préjudice subi par celui-ci consistant en une perte de chiffre d'affaires, de clientèle, de commandes ou de données, et plus généralement le préjudice résultant d'une mauvaise exécution ou d'un retard dans l'exécution par le Prestataire de ses obligations. Dans tous les cas, si la responsabilité du Prestataire devait néanmoins être retenue, le montant des dommages-intérêts qui pourraient être mis à sa charge ne saurait excéder, tous préjudices confondus, le montant des sommes effectivement perçues par le Prestataire, au titre de l'exécution du présent Contrat, pendant l'année au cours de laquelle sa responsabilité aura été invoquée.

## 12. CONDITIONS FINANCIERES

En contrepartie des prestations fournies par le Prestataire dans le cadre du présent Contrat, le Client s'engage à régler le prix mentionné dans le Bon de commande, incluant le coût d'enregistrement versé par le Prestataire au Registre ou au Registrar pour le compte du Client. En cas de renouvellement du Nom de domaine, le Client s'engage à régler le prix correspondant à la durée de renouvellement, au tarif alors en vigueur.

Le montant du prix du Service pour les commandes futures ou pour tout renouvellement pourra être modifié discrétionnairement sans préavis par le Prestataire. Il incombe par conséquent au Client de s'assurer du prix en vigueur avant toute nouvelle commande, et avant tout renouvellement.

De convention expresse, la fourniture du Service par le Prestataire est subordonnée au paiement complet et préalable du prix contractuel.

Il est en particulier expressément convenu que le Prestataire ne sera pas tenu de procéder au renouvellement du Nom de domaine

si le prix correspondant au renouvellement n'a pas été valablement réglé au Prestataire au moins un mois avant la date d'expiration de l'enregistrement du Nom de domaine. Le Client déclare à cet égard être informé qu'à défaut de renouvellement du Nom de domaine avant la date d'expiration de l'enregistrement, le Nom de domaine est susceptible d'être redéposé par un tiers, sans que le Client puisse en obtenir la restitution. Dans cette hypothèse, la responsabilité du Prestataire ne pourra en aucun cas être recherchée, quelle que puisse être l'importance du préjudice subi par le Client.

En cas d'échec de l'enregistrement, du renouvellement ou du transfert du Nom de domaine, le Prestataire s'engage à rembourser le prix versé par le Client pour la prestation en cause.

### **13. DISPOSITIONS GENERALES**

#### **13.1. Protection des données personnelles**

Les données nominatives, et notamment les Coordonnées, collectées auprès du Client sont nécessaires à la gestion de la commande et à l'exécution du Service objet du présent Contrat.

Les données collectées font l'objet d'un traitement informatique déclaré à la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés.

Ces données sont conservées, dans les limites et dans le respect de la réglementation en vigueur, pour les besoins du Service, ainsi qu'à des fins de sécurité. Les Coordonnées sont par ailleurs publiées, conformément aux règles établies notamment par l'ICANN, pour les besoins du service Whois, ce que le Client accepte expressément.

Les personnes physiques concernées disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition à l'égard des informations les concernant figurant dans les fichiers du Prestataire, dans les conditions prévues par la loi du 6 janvier 1978. Ce droit s'exerce par courrier adressé à ASPSERVEUR Service des noms de domaine, 35 Boulevard Longchamp, 13001, Marseille, précisant les nom, prénom et adresse de l'intéressé.

Le Client déclare être informé qu'il lui incombe, le cas échéant, en tant que « responsable de traitement » au sens de la loi n° 78-17 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, dite « Loi Informatique et libertés », d'effectuer auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés les formalités préalables à la mise en œuvre de tout traitement informatisé comportant des données personnelles, accessible au moyen du Nom de domaine.

Le Client déclare en outre être informé de la nécessité de prendre, conformément à l'article 34 de la loi susvisée, toutes précautions utiles et notamment toutes les mesures techniques nécessaires pour préserver la sécurité des données personnelles traitées.

Conformément à l'article 35 de la loi susvisée, il est expressément convenu que le Prestataire ne peut intervenir,

relativement aux éventuels traitements de données personnelles mis en œuvre au moyen du Serveur, que sur instruction expresse du Client.

#### **13.2. Référence commerciale**

Le Client autorise expressément le Prestataire à utiliser son nom à titre de référence commerciale dans ses documents commerciaux, ainsi que dans tout communiqué de presse ou publicité.

#### **13.3. Cession du Contrat**

Le Client s'interdit de céder le présent Contrat, sauf accord exprès, écrit et préalable du Prestataire. Le Contrat pourra être librement cédé par le Prestataire à tout cessionnaire de son choix, le Client donnant par anticipation son accord à une telle cession.

#### **13.4. Intégralité du Contrat**

Le présent document et le Bon de commande expriment l'intégralité de l'accord conclu entre les parties au regard de l'objet du Contrat. Tous les autres documents qu'ont pu échanger les parties sont dépourvus de valeur contractuelle et ne produisent pas d'effet entre les parties. Seul un avenant dûment signé par les deux parties ou un nouveau Bon de commande pourra engendrer pour les parties des obligations autres que celles mentionnées dans les présentes. Toute autre déclaration, écrite ou orale, est sans effet.

#### **13.5. Permanence des clauses**

Le fait que l'une des parties n'ait pas exigé l'application d'une disposition quelconque du présent Contrat, que ce soit de façon permanente ou temporaire, ne pourra en aucun cas être considéré comme une renonciation aux droits de cette partie découlant de ladite disposition.

#### **13.6. Non-validité partielle**

Si l'une des clauses du présent Contrat est considérée comme nulle ou sans objet par le tribunal compétent, elle sera considérée comme non-écrite et le reste des clauses demeurera en vigueur.

#### **13.7. Loi applicable - Tribunal compétent - Litiges**

Le présent Contrat est régi par la loi française.

Tout litige relatif à l'interprétation ou l'exécution du présent Contrat sera porté devant les Tribunaux de Marseille, même en cas de pluralité de défendeurs ou d'appel en garantie, même pour les procédures d'urgence ou les procédures conservatoires, en référé ou sur requête. Le Client s'engage à rechercher une solution amiable avec le Prestataire avant toute action judiciaire. En cas de litige entre les parties ou avec un tiers, les parties s'engagent à se soumettre à la procédure de règlement des litiges de l'ICANN ou à celle adoptée par le Registre.